



Paris, le 27 avril 2021

Le Président,

FME/JMA

M. EMMANUEL GORDIEN
PRESIDENT DU COLLECTIF MARCHE DU 23 MAI 1998
3 VILLA HORTENSE DURY-VASSELON
75020 PARIS

Cher Emmanuel Gordien,

J'ai bien reçu hier votre courrier par lequel vous m'informez de votre décision de démissionner de votre poste d'administrateur de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage, suite à la parution de la circulaire n° 6257/SG, relative aux commémorations nationales 2021 de la mémoire de l'esclavage en date du 16 avril 2021, signée par le Premier ministre.

Je m'étonne de cette décision qui repose sur une interprétation erronée de ce texte, et je regrette que nous n'ayons pas pu échanger pour lever ce malentendu, comme je vous l'avais proposé le 23 avril dernier, en réponse au message électronique que vous m'aviez adressé le même jour pour m'informer de votre « *indignation* » à la suite de la parution de ce texte.

En effet, les dispositions qui vous ont fait réagir et que vous citez comme ayant été introduites à l'initiative de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage - l'instruction donnée aux préfets d'organiser « *le 10 mai la cérémonie commémorative prévue dans chaque département de l'hexagone par le décret n° 2006-388 du 31 mars 2006* » - ne sont que le rappel des textes existants. Elles figuraient déjà dans la circulaire interministérielle du 3 mai 2019, qui avait été élaborée sous l'égide du comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) auquel la Fondation a depuis succédé.

Il n'y a donc aucune volonté de la part de la Fondation de donner un statut dégradé à la journée nationale du 23 mai à la mémoire des victimes de l'esclavage, dont le sens et le statut sont rappelés dans le Kit d'organisation destiné aux communes que la Fondation a élaboré cette année. Ce Kit invite de la façon la plus claire « *les collectivités locales [à] se saisir*



FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE
57 bd des Invalides 75007 Paris

01 53 69 21 01
contact@fondationesclavage.org
www.memoire-esclavage.org

de ces deux dates nationales afin d'organiser des cérémonies commémoratives dans leur commune ».

J'ajoute que j'ai personnellement insisté, en 2020 comme en 2021, auprès du Président de la République et du Premier ministre, sur l'importance que revêt la journée nationale du 23 mai, et sur la nécessité pour l'Etat d'organiser la cérémonie nationale à laquelle cette journée nationale doit donner lieu.

Les dates des commémorations nationales et locales de la mémoire de l'esclavage sont fixées par la loi. La Fondation s'inscrit pleinement dans ce calendrier qu'elle promeut afin de leur donner une visibilité plus grande, qui bénéficiera à tous les acteurs qui portent cette mémoire. C'est dire que je ne reconnais pas notre action dans les termes de votre courrier, et que je regrette que nous n'ayons pas pu en parler avant que nous rendiez publique votre décision.

J'espère que ces éléments vous la feront reconsidérer, et que le conseil d'administration de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage pourra de nouveau bénéficier de votre participation, car nous connaissons pleinement l'engagement ancien et important du CM98 pour faire reconnaître la mémoire de l'esclavage et de ses victimes.

Je vous prie d'agréer, cher Emmanuel Gordien, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Marc Ayrault

